



Déclaration au CDEN du 28 novembre 2017

La rentrée 2017 est la première rentrée organisée par le nouveau ministère, issu des élections du printemps 2017.

Nous vous faisons part lors du CDEN du 7 juillet 2017 de nos interrogations sur la politique que souhaite mener Jean-Michel Blanquer, Ministre de l'éducation nationale. Les premières mesures appliquées en cette rentrée ne font hélas que confirmer celles-ci. Nous dénonçons ces mesures, aussi bien sur le fond que sur la forme de leur mise en œuvre, marquée par la précipitation, la brutalité et l'absence de dialogue social. La tenue d'un CDEN de rentrée mi-novembre en étant un des nombreux exemples :

Le CP à 12 élèves en REP+ illustre pleinement cette précipitation et cette absence de dialogue :

Sud éducation 34 se félicite que le ministère reconnaisse enfin l'importance des effectifs par classe, mais sa mise en œuvre pose problème :

- Réforme mise en place sans concertation, ni au CSE, alors que cela relève pleinement de ses attributions, ni en CTSD dans le département de l'Hérault ;
- Réforme effectuée à moyens constants, avec le redéploiement des postes existants, au détriment des Plus De Maîtres Que De Classe (-14 postes dans le département) et des postes de remplaçant-e-s.
- Brutalité pour les personnels, certains ayant été déplacés d'office, ce qui bafoue leurs droits en matière d'affectations.
- Enfin, cette réforme nie la liberté pédagogique des équipes enseignantes, en posant un cadre restreint sur un seul niveau, ce qui empêche par exemple la mise en place de classes multi-âges.

Quel est le bilan de la mise en place du CP à 12 dans le département : impact sur les personnels ? Impact sur les affectations des élèves ?

Sud Education 34 s'est opposé à la Réforme du collège. Les assouplissements proposés par le ministre n'enlèvent rien à ce que nous dénonçons, à savoir l'autonomie des établissements. Les EPI et autres AP n'étaient qu'un habillage pédagogique masquant le véritable but de la réforme. Les assouplissements ne suppriment en rien l'autonomie. Ils ne font que renforcer la concurrence entre établissements et créent des établissements à deux vitesses. Quel est le bilan de ces assouplissements à la rentrée 2017 : Nombre et carte de classes bi-langues ouvertes ? Enseignement des langues anciennes ? ...



Autre exemple de cette absence de dialogue et de cette brutalité dans les réformes, les rythmes scolaires dans le 1^{er} degré. Avec la publication du Décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques, il est possible de déroger à la semaine de 4 jours et demi, et donc revenir à la semaine de 4 jours. Le ministre a laissé le soin aux équipes de gérer les détails de ces dérogations... dans la précipitation. Ces dérogations se sont faites au mépris des horaires de travail des personnels encadrant les temps périscolaires, souvent en contrat précaire ; au mépris des parents d'élèves apprenant ce changement officieusement début juillet, officiellement mi-juillet pour la commune de Montpellier !

- Quel bilan pour ce double système semaine de 4 jours / semaine de 4 jours et demi ?

Enfin, Sud Education dénonce la brutalité du non renouvellement des CUI-CAE, pour les personnels concernés par leur non renouvellement (des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles d'insertion, puisqu'il est visiblement nécessaire de le rappeler), mais aussi pour les services affectés par ce plan social, dont les agent-e-s sont confronté-e-s à une surcharge de travail et une dégradation de leurs conditions de travail.

Quel est le bilan de cette politique de non-renouvellement dans le département de l'Hérault :

Nombre de contrats non renouvelés qui devaient l'être ?

Quel différentiel par rapport à la situation antérieure ?

Sur quels types de postes ?

Les CUI remplissent les missions d'AED, d'AESH, d'EVS, d'agents administratifs.

Comment ces missions pérennes vont-elles être assurées ?

Nous ne sommes pas dupes de la politique menée. La précarisation est au centre du processus de destruction des droits de tou-te-s les salarié-e-s, des services publics et des solidarités. Depuis leur mise en place en 2010, l'Éducation Nationale considère les personnels en contrat aidé comme une main d'œuvre flexible, bon marché à qui imposer des conditions de travail déplorables (travail gratuit sous faux prétexte d'annualisation, soumission au bon vouloir de la hiérarchie, non respect de l'obligation de formation ...).



Sud Education 34 s'engage pour la défense des droits de tous les personnels, et revendique pour que les missions de service public soient effectuées par des personnels aux emplois statutaires.

SUD éducation 34 refuse le recours aux contrats précaires y compris aux Services Civiques dans l'Éducation Nationale. Les Services Civiques ne dépendent pas du Code du Travail et perçoivent non pas un salaire mais une "indemnité" de moins de 600 euros par mois. Alors que la mission du Service Civique doit s'inscrire dans le cadre de l'intérêt général et alimenter un projet personnel, on sait que sur le terrain les Services Civiques sont amené-e-s à effectuer des missions qui relèvent d'emplois statutaires.

Combien de Services Civiques ont-été recrutés dans le département ? Sur quel type de postes ?

SUD-Education revendique un service public d'éducation de qualité dont les missions doivent être assurées par des personnels dûment formés, occupant des postes pérennes et dignement rétribués.